

Séance ordinaire du 25 novembre 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Brigitte Duchesneau et Karine Laflamme.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-08-30

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre 2019, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 19.4 intitulée :

« Développement économique et promotion

Avenant au bail concernant la location de la salle Desjardins et de la grande salle de conférence du Complexe 2 glaces Honco à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.

Document d'aide à la décision DEV-2019-075 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Rapport sur la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville par le directeur général »

« Développement économique et promotion

Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente

Document d'aide à la décision DEV-2019-128 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-31

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Claude Béland et aux membres du personnel du Mouvement Desjardins

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Claude Béland et aux membres du personnel du Mouvement Desjardins. Monsieur Béland était avocat de formation mais il s'était, avant tout, fait connaître pour son rôle de président du Mouvement Desjardins, un poste qu'il a occupé de 1987 à 2000. Il avait auparavant œuvré pour la Fédération des caisses d'économie du Québec, qui s'est affiliée au Mouvement Desjardins en 1979. Au cours de son mandat, ce fervent partisan du modèle coopératif a notamment supervisé le déploiement du site AccèsD et du système de paiement direct, en plus d'œuvrer à améliorer la rentabilité des caisses Desjardins. Après son passage à la tête de Desjardins, monsieur Béland s'est impliqué au sein de nombreux comités et conseils d'administration, incluant celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-32

Condoléances aux membres de la famille de madame Béatrice Demers

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de madame Béatrice Demers et de souligner sa contribution exceptionnelle à la communauté lévisienne. Madame Demers a été membre du conseil de l'ex-Ville de Saint-Nicolas de 1991 à 2001 et du conseil de la Ville de 2001 à 2005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-33

Condoléances aux membres de la famille monsieur Richard Ledoux

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Richard Ledoux et de souligner sa contribution exceptionnelle à la communauté lévisienne. Monsieur Ledoux a été membre du conseil de l'ex-Ville de Charny de 1998 à 2001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-34

Rapport sur la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville par le directeur général

Le directeur général fait rapport à l'égard de la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville.

CV-2019-08-35

Félicitations aux membres du comité d'investissement de Développement économique Lévis

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du comité d'investissement de Développement économique Lévis pour l'excellence du travail accompli et le succès lors de la tenue de leur assemblée générale annuelle, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-36

Félicitations aux membres du personnel de la Direction générale et de la Direction du développement économique et de la promotion et aux membres du personnel concernés

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Direction générale et de la Direction du développement économique et de la promotion et aux membres du personnel concernés pour l'excellence de leur travail pour le développement économique de la Ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-37

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document relatif à la brigade scolaire au coin de la route Monseigneur-Bourget et de la rue Jacques-Cartier (secteur Lévis).

CV-2019-08-38

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-39

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Isabelle Demers, Mario Fortier, Janet Jones et Amélie Landry et du maire est déposée.

CV-2019-08-40

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 novembre 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 novembre 2019 est déposé.

CV-2019-08-41

Demande au Canadien national d'entreprendre les démarches nécessaires pour entreprendre les travaux de réfection du viaduc ferroviaire (secteur Charny)

ATTENDU QUE le viaduc ferroviaire surplombant le chemin du Charny démontre un état de vétusté avancé, notamment des morceaux de béton s'y détache (secteur Charny);

ATTENDU QUE certaines citoyennes et certains citoyens du secteur Charny sont venus exprimés leurs préoccupations auprès du conseil de la Ville;

ATTENDU QUE ce viaduc est la propriété du Canadien national;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère la conseillère Karine Lavertu

De demander au Canadien national d'entreprendre les démarches nécessaires pour entreprendre les travaux de réfection du viaduc ferroviaire au-dessus du chemin de Charny (secteur Charny) dans les meilleurs délais.

De transmettre copie de la présente résolution à monsieur Jean-Jacques Ruest, président-directeur général du Canadien national, à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, à monsieur Jacques Gourde, député

fédéral de Lévis-Lotbinière, et à monsieur Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-42

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2019-19-63 modifiant le Règlement RV-2004-01-82 sur la création d'une réserve financière pour les opérations de déneigement

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2019-19-63 modifiant le Règlement RV-2004-01-82 sur la création d'une réserve financière pour les opérations de déneigement.
-

CV-2019-08-43

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2019-19-64 modifiant le Règlement RV-2004-01-97 sur la création d'une réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2019-19-64 modifiant le Règlement RV-2004-01-97 sur la création d'une réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance.
-

CV-2019-08-44

Engagements relatifs au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*

[Document d'aide à la décision GEN-2019-100](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* qui s'applique à la Ville ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière à ce programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De s'engager à respecter les modalités du guide relatif au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employées ou employés, sous-traitantes ou sous-traitants ou agentes ou agents, contre toutes les actions,

qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière de ce programme.

De s'engager à réaliser les travaux selon les modalités de ce programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à la Ville en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

De s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-45

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue des Pics-Bois et de la rue des Huards (lot 2 288 492 du cadastre du Québec, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-054](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'identifier une partie de l'assiette de la rue des Pics-Bois et de la rue des Huards (secteur Saint-Rédempteur) correspondant au lot 2 288 492 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-054, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie de rues.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-46

Affectation de la réserve financière pour les travaux de reconstruction du chalet du parc Quatre saisons

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-075](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour financer les coûts reliés aux travaux de reconstruction du

chalet du parc Quatre saisons.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-47

Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité

[Document d'aide à la décision POL-2019-016](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'affecter un montant de 30 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité, aux postes indiqués à la fiche de prise de décision POL-2019-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-48

Reconnaissance d'un organisme

[Document d'aide à la décision DVC-2019-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De maintenir l'organisme suivant à titre d'organisme collaborateur :

- Santé mentale Québec – Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-49

Aide financière à la Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-025](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder une aide financière non récurrente de 8 700 \$ à la Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-025, au soutien du bon déroulement des activités du Service d'entraide de Saint-Nicolas et le maintien des activités de cette coopérative auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-50

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-019](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-019, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-51

Remerciements à madame Francine Bégin pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville
[Document d'aide à la décision URBA-2019-144](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De remercier madame Francine Bégin pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-52

Désignation et renouvellement des mandats de membres du conseil de la Ville au comité consultatif d'urbanisme de la Ville
[Document d'aide à la décision URBA-2019-150](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De désigner et de renouveler les mandats des membres du conseil de la Ville suivants au comité consultatif d'urbanisme de la Ville, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans débutant le 27 novembre 2019 :

- ✓ monsieur Réjean Lamontagne, à titre de président;
- ✓ monsieur Michel Turner, à titre de vice-président;
- ✓ madame Ann Jeffrey, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-53

Désignation et renouvellement des mandats de membres du conseil de la Ville au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville
[Document d'aide à la décision URBA-2019-151](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De désigner et de renouveler les mandats des membres du conseil de la Ville suivants au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans débutant le 27 novembre 2019 :

- ✓ monsieur Michel Turner, à titre de président;
- ✓ madame Ann Jeffrey, à titre de vice-présidente;
- ✓ monsieur Réjean Lamontagne, à titre de membre;
- ✓ madame Fleur Paradis, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-54

Remerciements à monsieur Bertrand La-Rue pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2019-152](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De remercier monsieur Bertrand La-Rue pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-55

Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2019-154-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De participer au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald), dans le cadre du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

D'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et des coûts de branchements;

- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement :

- à ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- à ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer administré par l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour 20 unités de logement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-56

Vente d'une partie du lot 5 906 943 du cadastre du Québec à AMJ groupe inc. (terrain situé sur la 4^e Rue, secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2019-121](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de AMJ groupe inc. d'une partie du lot 5 906 943 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-121, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 52 098,08 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-57

Renonciation à l'obligation de construire sur le lot 5 906 944 du cadastre du Québec, au droit de résolution et au droit de premier refus (4^e Rue, Parc industriel Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2019-134](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renoncer définitivement à l'obligation de construire prévue à la clause 8.3, au droit de premier refus prévu à la clause 9 et à la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 10 de l'acte de vente notarié intervenu le 6 septembre 2016 avec 9275-4076 Québec inc., publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 22 602 983, les frais relatifs à cette transaction, s'il y a lieu, à être assumés par 9275-4076 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-58

Vente des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec à 9406-3401 Québec inc. (terrain situé rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2019-137](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de 9406-3401 Québec inc. des lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-137, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9406-3401 Québec inc., d'affecter un montant de 106 428,91 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-59

Avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Compétition hit the floor et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2019-131](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Compétition hit the floor, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2019-131, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer cette dépense au montant maximal de 35 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-60

Remerciements aux mentores et mentors de la *Cellule de Lévis* [Document d'aide à la décision DEV-2019-138](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De remercier les mentores et mentors passés et actuels de la *Cellule de Lévis* ci-dessous mentionnés pour le travail inestimable accompli par ces ressources bénévoles dans le développement personnel et professionnel des entrepreneures et entrepreneurs, de l'entrepreneuriat et de l'économie lévisiens, et tout spécialement pour l'écoute attentive et l'empathie ainsi que leur expertise du monde des affaires qu'ils ont partagé au cours de la dernière année avec les mentorées lévisiennes et mentorés lévisiens :

- monsieur Réjean Blais;
- monsieur Laurier Boudreault;
- monsieur Claude Caron;
- monsieur Jean-François Côté;
- madame Marie-Katelyne Demers;
- madame Dorothy Dixon;
- monsieur Normand Deschênes;
- madame Marie-Noël Grenier;
- monsieur Étienne Habel;
- madame Gisèle Lacasse;
- monsieur François Lefebvre;
- monsieur Christian Lemieux;
- monsieur Denis Michaud;
- monsieur Raymond Ouellet;
- monsieur Roger Parent;
- monsieur Gilles Pastor;
- monsieur Gilles Plante;
- madame Hélène Potvin;
- monsieur Michel Robitaille;
- madame Diane Roy;
- monsieur Patrick Sirois;
- monsieur Gilles Tardif;
- monsieur Mario Vézina;
- monsieur Martin Vézina.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-61

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égout [Document d'aide à la décision APP-2019-155](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller le conseiller Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égout (appel d'offres 2019-50-94), à Emco corporation, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 207 647,42 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux années, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-62

Attribution du contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues

[Document d'aide à la décision APP-2019-163-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller le conseiller Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues (appel d'offres 2019-50-106), à Brandt Tractor ltd, dont les paiements de location se font au fournisseur John Deere financial, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 236 397 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq années, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-63

Attribution du contrat pour le traitement des matières organiques

[Document d'aide à la décision APP-2019-132](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller le conseiller Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour le traitement des matières organiques (appel d'offres 2019-50-80), à GSI environnement inc., pour une dépense estimée à 8 505 800 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de dix ans, conformément au prix négocié, au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-64

Vente de quatre souffleuses à neige amovibles et récupération des sommes

[Document d'aide à la décision APP-2019-165](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller le conseiller Steve Dorval

D'accepter l'offre d'achat de Vohl inc., pour la vente de quatre souffleuses à neige amovibles de marque Vohl, modèle VL-200, d'une capacité minimale de 2 750 tonnes métriques par heures, année de fabrication 2016, portant les numéros de série PV-540, PV-541, PV-544 et PV-545, au montant de 296 000 \$, avant TPS et TVQ, sans garantie aucune, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2019-165.

D'affecter le fruit de la vente nette de ces quatre souffleuses à neige amovibles au service de la dette.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-65

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-80 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches réutilisables et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2019-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-80 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches réutilisables et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2019-001.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire de 40 000 \$ (20 000 \$ par année sur deux ans) pour l'acquisition de couches réutilisables.

CV-2019-08-66

Avis de motion du Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-018-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-018-R-1.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

CV-2019-08-67

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-194](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-05-45, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-194. Ce Second projet de règlement a pour objet de supprimer l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée de la grille des spécifications de la zone H1132.

Le changement entre le Projet de règlement déposé et le Second projet de règlement soumis est le retrait dans le Second projet de règlement d'une disposition qui avait pour effet d'autoriser l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) dans la zone H1132 et de prévoir les normes applicables à cet usage.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-68

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1670 et agrandissement de la zone C1660 à proximité de l'avenue Taniata et du chemin de fer, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-206](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-69

Adoption du Règlement RV-2019-19-71 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision GEN-2019-090](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-71 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de l'ex-Ville de Charny a pour objet d'interdire le camionnage sur une partie des rues Michel-Lemieux et Louise-Létourneau (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2019-19-71 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-70

Adoption du Règlement RV-2019-19-72 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-2019-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-72 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet :

- de mettre à jour les dispositions réglementaires concernant l'interdiction de stationner lors d'opérations de déneigement dans le cadre du projet d'amélioration de l'information à la population en cas de telles opérations ainsi que les dispositions concernant le dépôt de neige dans la rue;
- d'augmenter les amendes lors d'infractions de stationnement en période hivernale et lors d'infractions de stationnement lors d'opérations de déneigement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-19-72 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-71

Adoption du Règlement RV-2019-19-73 modifiant le Règlement RV-2008-08-28 sur le dépôt de neige dans la rue

[Document d'aide à la décision INF-2019-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-73 modifiant le Règlement RV-2008-08-28 sur le dépôt de neige dans la rue a pour objet de mettre à jour les dispositions réglementaires concernant l'interdiction de stationner lors d'opérations de déneigement dans le cadre du projet d'amélioration de l'information à la population en cas de telles opérations ainsi que les dispositions concernant le dépôt de neige dans la rue ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2019-19-73 modifiant le Règlement RV-2008-08-28 sur le dépôt de neige dans la rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-72

Adoption du Règlement RV-2019-19-77 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (injures aux conseillères et conseillers en aménagement, aux inspectrices et inspecteurs en bâtiment et au chef du Service des permis et inspection de la Direction de l'urbanisme)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-184](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-77 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a pour objet l'interdiction d'injurier certains fonctionnaires du Service des permis et inspection de la Direction de l'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-19-77 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-73

Adoption du Règlement RV-2019-19-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des classes d'usages C116, H1, H4, H7, H8, H9, H11, H12 et P1 dans la zone H2569 et, dans cette même zone, modification, pour les classes d'usage H10, du nombre de logements minimal et maximal, de la densité nette minimale et de la hauteur maximale des bâtiments, rue Mozart, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-171](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet, dans la zone H2569 :

- de supprimer certaines classes d'usages et un groupe d'usages ainsi que les spécifications afférentes à ceux-ci;
- de modifier, pour certaines des classes d'usages autorisées, le nombre minimal et maximal de logements;
- d'ajouter, pour toutes les classes d'usages autorisées, des normes applicables relativement à la hauteur du bâtiment principal et à la

densité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2019-19-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-74

Adoption du Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-200](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier la carte des cours d'eau et de remplacer la grille des spécifications applicable à la zone H0315 par celle applicable à la zone M0315 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-86, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-200.

Le changement entre le Projet de règlement déposé et le Règlement soumis est le déplacement du chiffre « 60 » de la colonne « Densité nette MAX (log/ha) » vers la colonne « COS MIN (%) » pour les usages des groupes C1, C5, C9, C10, P1 et P2 de la grille prévue pour la zone M0315.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-75

Adoption du Règlement RV-2019-19-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun dans la zone C1308 située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-204](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-47

modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser le groupe d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun dans la zone C1308 et de prévoir les normes applicables à ce groupe d'usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-19-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-27.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-76

Adoption du Règlement RV-2019-19-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-205](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H1737 à même une partie de la zone A1740 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-19-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-87.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-08-77

Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2019-128](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-128, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le promoteur, d'affecter un

montant de 88 650,49 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d’entretien, de réparation et d’amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n’est plus affectée à l’utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-78

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-08-79

Félicitations aux membres du personnel lévisiens de Dessercom

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les membres du personnel lévisiens de Dessercom pour avoir reçu une marque de distinction et de reconnaissance pour l’excellence de leur travail, lors d’une soirée qui a eu lieu le 16 novembre 2019, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne. Cette nouvelle reconnaissance est remise aux employées et employés qui se sont impliqués dans la communauté ou auprès de leurs collègues en transmettant des valeurs de Dessercom.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-80

Félicitations à Rues principales Saint-Romuald

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé à l’unanimité

De féliciter Rues principales Saint-Romuald inc. pour l’organisation de la 17^e édition des *Trouvailles de Noël* qui a eu lieu du 22 au 24 novembre 2019, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-81

Félicitations à l’École du milieu de Lévis

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l’unanimité

De féliciter l’École du milieu de Lévis pour son 10^e anniversaire de fondation,

source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-82

Félicitations à les Chevaliers de Lévis

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les Chevaliers de Lévis pour l’organisation de leur soirée bénéfice vins et fromages qui a eu lieu le 24 novembre 2019, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-83

Félicitations à madame Brigitte Isabelle, monsieur Dany Martineau et Les chevaliers de Colomb de Saint-Romuald

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Brigitte Isabelle, monsieur Dany Martineau et Les chevaliers de Colomb Saint-Romuald pour l’organisation de la *Guignolée des chums* qui a eu lieu le 23 novembre 2019, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2019-08-84

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 04, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
